

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU GARD

Nombre de membres	
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice
19	19
Présents	Qui ont Pris part Au vote
15	17

Date de la convocation
02/02/2024

OBJET
DE
LA DELIBERATION

PASSEPORT ETE 2024

RENOUVELLEMENT
DE L'ADHESION
AU
DISPOSITIF

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un Délais de 2 mois à compter de la présente notification

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 8 FEVRIER 2024



DELIBERATION N° 6

DU

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt-quatre et le huit février, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- GONZALVO Vanessa (absente excusée)
- CAUQUIL Xavier (absent excusé)
- VILLANUEVA Christelle (procuration à PERROTIN Karine)
- REWUCKI Catherine (procuration CARIAT Christine)

Mme Karine PERROTIN, a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire, rapporteur expose :

Considérant que les objectifs du dispositif Passeport Eté sont de développer chez les jeunes de 13 à 23 ans, leurs facultés d'autonomie en leur offrant, au cours des vacances d'été, un large éventail d'activités culturelles et sportives, la Ville de Nîmes et la commune de Saint-Chaptes ont décidé de créer un partenariat.

Considérant :

- les conditions de mise en œuvre de l'opération « Passeport Eté »,
- l'engagement de la Ville de Nîmes :
 - réalisation du Passeport,
 - la commune de St-Chaptes sera associée aux manifestations de promotion du Passeport.
- l'engagement de la commune :
 - assurera la vente du Passeport 2024 pour les jeunes de sa commune,
 - après le 15 septembre 2024 le prix de revient du Passeport sera établi. La commune versera à la Ville de Nîmes le prix de revient du Passeport multiplié par le nombre de chèquiers vendus dès réception du titre de recette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

Autorise le Maire à renouveler l'adhésion au dispositif « Passeport Eté » et à signer la convention afférente, ainsi que tout document relatif à cette affaire en cas d'accord de Nîmes Métropole.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire
MAZAUDIER Jean-Claude

